



PRÉFÈTE DE LA VIENNE

Préfecture de la Vienne

Secrétariat Général

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial

Bureau de l'Environnement

Commission de Suivi de Site de l'Unité de Valorisation Energétique de Poitiers

Compte-rendu de la réunion du jeudi 29 juin 2018

La Commission de Suivi de Site de l'UVE de Poitiers s'est réunie à l'UVE de Poitiers le 29 juin 2018 sous la présidence de Mme PIZZINI, Directrice de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial (DCPPAT).

Participaient à cette réunion :

- M. François BOCK, Conseiller Départemental
- M. Patrick CORONAS, Grand Poitiers
- Mme Florence JARDIN, Grand Poitiers
- Mme Céline BESNARD, Grand Poitiers
- M. Thomas ROYER, Grand Poitiers
- M. Jérôme FREISSEIX, Grand Poitiers
- M. Florian PAULIN, CAP'ECOS
- M. Mathieu LION, ATMO Nouvelle Aquitaine
- M. Cédric MARIN, SETRAD
- M. Yvonnick HOUI, SETRAD
- M. Roland CAIGNEAUX, Vienne Nature
- M. Jean-François MORAS, Ubd DREAL 16/86
- M. Cédric MEDER, Ubd DREAL 16/86
- Mme Ingrid MEMETEAU, Chef du bureau de l'environnement à la Préfecture

Mme PIZZINI ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence et donne la parole à M. PAULIN pour la présentation du bilan d'activité 2017.

M. PAULIN présente le bilan d'activité 2017 sur la base d'un diaporama joint au présent compte-rendu.

Les travaux réalisés en 2017 sont :

- la mise en service de l'amélioration de la régulation de la combustion (régulation des poussoirs d'alimentation des fours, réfection de l'étanchéité entre les zones sous grille, élimination des entrées d'air parasites)
- Mise en service du nouveau système d'injection d'eau ammoniacale pour le traitement des oxydes d'azote (pulvérisation avec de l'eau adoucie et changement des types de buse)

- APC du 11 juillet 2017 (passage des rejets en NOx en moyenne jour de 200mg/Nm³ à 80mg/Nm³, actualisation des flux)

Le tonnage acheminé à l'usine en 2017 s'élève à 45 096 tonnes soit une hausse de 2,24% après 5 années de baisse. Le tonnage reste cependant inférieur à 50 000 tonnes. Cette augmentation peut s'expliquer par l'élargissement du périmètre de Grand Poitiers qui a fait entrer de nouvelles communes et élargi le périmètre d'intervention de l'UVE. 2 375 tonnes ont été orientées en enfouissement lors des deux arrêts techniques annuels.

M. BOCK demande s'il y aurait des possibilité de stocker ces déchets pendant les phases d'arrêt techniques pour éviter la mise en enfouissement.

M. PAULIN répond par la négative car les déchets se stockent très mal. Cette éventualité avait été discutée mais en terme économique elle n'est pas rentable. Cela supposerait également de modifier l'organisation du site et le classement ICPE (dalle de rétention étanche et presse à balle dont le coût avoisine le 800 000€). M. PAULIN indique qu'il est veillé à ce que le minimum soit envoyé en CET. Le choix a été fait de réduire au maximum à la source plutôt que d'enfouir beaucoup.

M. MEDER ajoute que le stockage réalisé devrait être absorbé ce qui entraînerait une utilisation plus importante de l'outil.

M. PAULIN confirme que le stockage implique de déstocker à un moment donné. Il ajoute que d'ici 2 à 3 ans une réflexion va avoir lieu sur les capacités horaires. Parmi les enjeux identifiés, des territoires se sont rattachés à Grand Poitiers. Des tonnages de déchets sont acheminés vers des CET en raison des marchés en cours mais d'ici 2 ans il conviendra de s'interroger sur le devenir de ces déchets.

M. PAULIN poursuit en indiquant que 42 761 tonnes ont été valorisés soit une hausse de 346 tonnes par rapport à 2016 qui s'explique par le bon fonctionnement de l'UVE. La production énergétique s'établit à 79 070, soit +2,84% par rapport à 2016. Il s'agit de la production la plus importante depuis 2005. Une modification a eu lieu en sortie de four pour évacuer l'accumulation des poussière ce qui favorise le premier échange à l'entrée de la chaudière.

La valorisation énergétique s'établit quant à elle à 51 023 MWh soit une diminution par rapport à 2016 de 1,2%

Mme PIZZINI demande quelle est l'opportunité de maximiser l'utilisation de l'énergie.

M. PAULIN indique que l'UVE ne maîtrise pas la consommation d'énergie qui dépend des conditions météorologiques.

Mme BESNARD ajoute que les bailleurs sociaux ont par ailleurs œuvré en faveur de l'isolation des logements.

M. PAULIN complète en indiquant que les consommateurs font également des efforts et consomment moins. L'année 2017 a été un peu plus chaude ce qui a entraîné une baisse de consommation. Par ailleurs, Grand Poitiers s'est engagé dans des actions comme celle sur Buxerolles avec de la cogénération. Des négociations de contrats sont en cours avec de gros consommateurs d'énergie. L'objectif pour 2020 est de produire 146GWh soit trois fois ce que l'UVE produit actuellement. Des travaux d'importance sont programmés pour 2019.

Concernant les consommations de fonctionnement, l'UVE a vu sa consommation électrique augmenter de 2,75% s'établissant à 3747MWh, la consommation d'eau s'établit à 13 778 m³ d'eau soit 322l d'eau par tonne de déchets traités (+4,6% par rapport à 2016), la consommation de fuel se monte à 90,3m³ en 2017 soit une hausse de 23,55% par rapport à 2016.

M. PAULIN indique que l'augmentation de la consommation d'eau est aussi due au traitement des NOx et à une fuite cachée au niveau du réseau incendie.

Concernant les consommations de traitements, en 2017 celles-ci s'élèvent à 543 tonnes soit une diminution de 1,5% pour la chaux, à 36,9 tonnes de coke soit une diminution de 12,1% et à 198,72 tonnes d'eau ammoniacale soit une hausse de 77% par rapport à 2016.

M. PAULIN explique que l'augmentation de la consommation d'eau ammoniacale s'explique par le passage des rejets en NOx en moyenne journalière de 200mg/Nm³ à 80mg/Nm³.

La production de sous-produits en 2017 s'établit comme suit : 723 tonnes de ferrailles récupérées et valorisées soit une moyenne de 16,93 kg de ferrailles par tonne traitée, en hausse par rapport à 2016 ; 7 402 tonnes de mâchefers soit une hausse de 3,78% par rapport à 2016 et 1615 tonnes de REFIOM soit une baisse de 2,55% par rapport à 2016.

M. PAULIN indique que la hausse constatée pour les ferrailles peut s'expliquer par un tri moins bien réalisé à la source. Ces ferrailles sont valorisées en aciérie. Une communication vers le public serait peut être nécessaire.

Concernant l'autosurveillance des rejets dans l'air des effluents gazeux, les temps de dépassement sont de 16h30 sur la ligne A et de 16h10 sur la ligne B, soit en dessous des 60h autorisées pour chaque ligne. Ces dépassements sont dus aux essais réalisés pour diminuer les rejets en NOx à 80mg.

L'autosurveillance des dioxines en semi-continu montre des résultats conformes, signe d'une bonne combustion et d'un bon traitement par la coke de lignite. M. PAULIN tient à souligner la volonté de Grand Poitiers d'être proactif sur les évolutions réglementaires.

Les contrôles réglementaires des rejets font apparaître des résultats conformes et pour les rejets aqueux un seul dépassement est à signaler concernant le paramètre pH. M. PAULIN indique que le site en lui-même ne produit pas de rejets aqueux liés au processus de traitement des fumées. Seules les eaux de pluie sont récupérées pour éteindre (refroidir) les mâchefers. Ce dépassement est dû à un dépotage de chaux la veille de l'analyse qui s'est retrouvée, compte-tenu d'une averse, dans le bassin.

M. LION procède ensuite à la présentation des mesures réalisées par ATMO. Il en ressort que les mesures réalisées sur différents sites montrent des retombées atmosphériques équivalentes. Concernant l'air ambiant, deux mesures ont été réalisées dont la première a mis en évidence une concentration moindre due à une exposition moins forte compte tenu des vents. Concernant les analyses de lichens, le site témoin du CGR de Buxerolles montre des concentrations plus importantes qu'à proximité de l'UVE. Concernant les métaux lourds, 4 campagnes de prélèvement ont été menées, les concentrations les moins élevées ont été constatées lors de la plus forte exposition aux vents. Les dioxines et furannes bromés seront suivis à partir de 2018 car certains laboratoires peuvent à présent les analyser.

M. PAULIN souligne que pour ces derniers, il n'y a pas de valeurs réglementaires. Il faudra donc interpréter les résultats.

M. CAIGNEAUX estime qu'il est positif de faire évoluer les connaissances.

M. PAULIN ajoute que ces nouvelles analyses s'inscrivent dans les perspectives 2018. Les tonnages traités sont stables mais l'évolution due à l'élargissement du périmètre est d'ores et déjà en réflexion. D'importants travaux de renforcement des moyens de lutte et de détection incendie vont être menés dans le prolongement de l'installation d'une caméra thermique au-dessus de la fosse en 2011. Un port à connaissance de l'administration sera réalisé.

M. PAULIN indique qu'en terme de perspectives pour 2018 on peut noter :

- la stabilité des tonnages, consommations, productions et rejets dans le cadre de l'évolution du périmètre de Grand Poitiers
- le maintien des mesures et l'ajout des mesures des dioxines et furannes bromés
- le renforcement des moyens de détection et de lutte incendie.

Mme PIZZINI demande si ces évolutions répondent à l'inspection réalisée en 2017.

M. MEDER répond par l'affirmative. Lors de la dernière inspection, il n'a pas été constaté d'écart majeur au regard des exigences réglementaires. Il note une bonne maîtrise de l'exploitation et de la maintenance.

M. CORONAS demande s'il existe un retour d'expérience sur le système de détection incendie.

M. MARIN répond qu'il n'y a pas eu d'alerte par la caméra thermique depuis 2014. En ce qui concerne la détection incendie, même en cas de poussières, le système se déclenche. Des tests incendie avec les pompiers sont régulièrement réalisés.

M. CAIGNEAUX demande confirmation qu'en cas d'incendie, les eaux d'extinction sont stockées sur le site et éventuellement dans le bassin d'orage.

M. MARIN confirme que dans ce cas les vannes sont fermées pour que tout reste sur le site, le bassin d'orage pouvant en dernier recours recevoir 360m³.

Mme PIZZINI demande ce qu'il en est en terme de bruit.

M. PAULIN répond que les campagnes de mesures réglementaires sont effectuées tous les 3 ans. Il est prévu de créer un merlon lors des travaux incendie qui vont être menés sur le site. En effet, il est difficile de savoir si le bruit provient de l'UVE ou de la route qui crée un bruit de fond important.

M. FREISSEIX précise qu'on parle de moins de 60 dB.

M. CAIGNEAUX remercie Grand Poitiers pour la mise en place de mesures sur les dioxines et furannes bromés. Il demande si le portique de détection radioactivité s'est déclenché.

M. PAULIN répond par la négative pour 2017 mais ajoute qu'en 2018 on a déjà relevé 3 déclenchements dont 2 concernant des couches issues d'un EHPAD et un pour un paratonnerre.

Mme BESNARD précise que faute de pouvoir identifier précisément l'EHPAD, des courriers de sensibilisation ont été envoyés à tous les EHPAD.

M. PAULIN précise concernant le paratonnerre, que 55000 ont été fabriqués dans les années 60 et ont reçu un traitement radioactif. Le système a ainsi détecté de la radioactivité à un niveau très important en juin dernier.

M. MARIN ajoute que pour l'instant ce matériel est confiné en attendant son enlèvement par l'ANDRA.

M. FREISSEIX souhaite évoquer le devenir du site à échéance de 5 à 10 ans, dans le contexte de la loi NOTre notamment. Parallèlement la réglementation sur les typologie de déchets évolue. Le traitement par l'UVE risque d'être dimensionné de façon supérieure compte-tenu de l'interdiction de l'enfouissement. Grand Poitiers discute et analyse la situation avec les partenaires pour s'assurer que les outils sont bien dimensionnés dans les conditions actuelles. L'installation est certes un peu vieille mais elle n'est pas obsolète. Dans l'avenir, le grand réseau de chaleur alimenté par l'UVE (15000 personnes) qui bénéficie déjà aux Couronneries va être doublé dans les années à venir. Grand Poitiers souhaite aller

assez loin dans une politique de l'énergie en s'associant notamment avec le CHU ou l'Université pour créer un vaste réseau qui irait des Couronneries au Clos Gauthier. Ce réseau de chauffage serait le plus grand de la Nouvelle-Aquitaine. Grand Poitiers sera donc amené à solliciter une augmentation des capacités de l'ordre de 5 à 15 000 tonnes mais qu'il n'est à ce jour pas possible de quantifier plus finement. Il convient pour cela de s'assurer que les autres EPCI continueront à transférer les déchets de leur territoire à l'UVE. Il indique qu'il peine à croire que le département de la Vienne conservera 3 grands sites d'enfouissement dans la mesure où la Vienne est surcapacitaire. Les études sur ces évolutions seront menées sur la prochaine mandature.

Mme JARDIN indique que les travaux actuels portent sur le SCOT à 130 communes et qu'il convient de mutualiser les équipements pour éviter les déplacements.

Mme BESNARD précise qu'à ces aspects politiques s'ajoutent le changement de la nature du déchet et le gisement.

M. CAIGNEAUX demande s'il y a une augmentation du PCI.

M. PAULIN répond par l'affirmative. Les prévisions étaient de 2000 et on est actuellement à 2300/2400. Il ajoute que lorsqu'on va supprimer tout ce qui peut aller en composteur, le PCI va bondir.

Mme PIZZINI demande si les réflexions sont déjà engagées sur ces évolutions.

M. FREISSEIX répond par l'affirmative, cela sera financé sur le budget annexe, sachant que la source de financement repose sur la fiscalité.

M. CORONAS déplore que la collectivité doive gérer des injonctions contradictoires.

M. CAIGNEAUX demande si les évolutions projetées passeront pas l'ajout d'un four.

M. FREISSEIX répond que les études doivent être menées. L'UVE a été mise en service en 1984 et a subi depuis de nombreuses mises aux normes. Des éléments constitutifs sont d'origine tels que les fours, la fosses, le bardage ou les poutres métalliques.

M. CAIGNEAUX en conclut qu'il y aura construction d'un nouvel équipement à côté de l'existant avant démontage de l'ancien.

M. FREISSEIX indique que c'est hautement probable.

Les membres de la CSS n'ayant pas d'autre question, Mme PIZZINI remercie les participants et lève la séance à 16h.

**Pour la préfète et par délégation,
La directrice déléguée,**



Monique PIZZINI

